

AR Prefecture

063-216303099-20260320-20260320_03-DE
Reçu le 23/03/2026

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SALLANT**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SALLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Danièle HORTALA, doyenne d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (11) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Martine JEUNE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Thomas ROBERT, Nathalie GIRARD, Fabien ROURE, Clarisse CHAPOT

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

Date convocation : 16/03/2026

3 ► ELECTION DES ADJOINTS

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Danièle HORTALA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

↳ élit la liste de Danièle HORTALA

↳ installe :

- Madame Danièle HORTALA en qualité de 1^{er} adjoint
- Monsieur Yohann CARRET en qualité de 2^{ème} adjoint
- Madame Martine JEUNE en qualité de 3^{ème} adjoint

↳ autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance
Yohann CARRET

Le Maire,
Michel ROCHE

